

COOPERATION FOR FAIR TRADE IN AFRICA¹ (COFTA) est une plate-forme régionale et institutionnelle pour les membres Africains de l'IFAT (Association Internationale du Commerce Équitable). Il s'agit d'un forum qui permet à ses membres de bénéficier d'une opportunité régionale pour poursuivre des objectifs communs de commerce équitable ainsi que la mise en commun de leurs aspirations.

Le commerce équitable est un modèle de transformation rurale qui est participatif et viable, et qui se réactualise en permanence en termes de ses retombées et impacts économiques. Il est doté d'une capacité de facilitation du développement des petites et micro-entreprises. Il résulte en une création massive d'emplois et génère des revenus dans les communautés africaines rurales.

IFAT est un instrument de facilitation du mécanisme de la capacitation des producteurs désavantagés, étant donné son orientation à la fois tournée vers le global et les communautés rurales.

Au moment de la création de l'IFAT en 1994, il comptait parmi ses membres environ 4 Africains. L'accroissement des membres Africains depuis lors est lent, comparé aux autres régions du monde. Pendant cette période de 9 ans, IFAT s'étend lentement en Afrique, essentiellement car il manque de mobilisation, de coordination efficaces et d'engagement suffisant. En 2001 Arusha a suscité une impulsion d'intérêt accru et de création de plateformes sous-régionaux comme le KEFAT au Kenya et d'autres initiatives similaires en Afrique de l'Ouest. Ces initiatives sont potentiellement enthousiastes, mais elles ont besoin d'une coordination et d'une transformation pour se transformer en un forum continental.

Il existe donc un besoin urgent de développer un cadre de coordination proactive qui facilitera la mise en place d'une direction stratégique pour faire décoller et institutionnaliser le forum régional de l'IFAT.

Les objectifs de COFTA sont :

1. Fournir un forum de collaboration constructive et de réseautage entre les membres Africains d'IFAT afin de faciliter la contribution qui donne du sens au développement du mouvement du Commerce Équitable et une capacitation aux producteurs Africains désavantagés.
2. Coopérer dans le marketing des produits du commerce équitable dans les marchés locaux, régionaux et internationaux dans le but d'augmenter le part des produits du commerce équitable africain.
3. Travailler ensemble dans la mobilisation des ressources requises pour le développement de produits, le renforcement des compétences au niveau de la production, le marketing et l'exportation des produits issus du commerce équitable de l'Afrique, et ceci dans le but d'augmenter progressivement les volumes de ventes et les parts de marché, afin de générer de la richesse pour les producteurs marginalisés.
4. Renforcer l'appartenance Africaine au mouvement du Commerce Équitable par la mobilisation et le recrutement de nouveaux membres et en soutenant leurs candidatures auprès de l'IFAT.
5. Suivre l'environnement socio-économique et politique sur le plan local, régional et global afin de cerner les impacts potentiels sur les produits issus du Commerce Équitable, et de disséminer les informations pertinentes aux organisations membres pour maintenir une

¹ Coopération pour le Commerce Équitable en Afrique

vision focalisée.

6. Effectuer du lobbying auprès des Gouvernements nationaux, l'Union Africaine, l'UE, NEPAD OMC, et saisir les opportunités fournies par d'autres initiatives multilatérales et structures comme COTONOU, AGOA et autres, de façon à développer un environnement politique propice à la facilitation de l'ouverture des marchés aux produits Africains du commerce équitable.
7. Fournir un cadre institutionnel qui facilite d'arbitrage entre ses membres et d'autres partie prenantes.

Ses objectifs principaux sont :

1. Faire du lobbying et du plaidoyer par la mise en place d'ateliers et de séminaires, des délégations conjointes auprès de structures, les médias etc. sur la base des préoccupations spécifiques ou plus générales.
2. Faciliter le marketing par le biais du développement de produits, la dissémination d'information sur les marchés, site Internet commune, participation conjointe dans les foires et expositions internationales et régionales, la consolidation des commandes et la coordination des visites d'achat groupées.
3. Développer les compétences par la facilitation de l'amélioration des compétences, formations au management (gestion) échanges des savoirs, conception et développement de produits ainsi que le développement de la capacité de production.
4. Contribuer à la promotion du commerce équitable par une adhésion accrue des membres Africains, et la dissémination des informations permettant d'augmenter la prise de conscience du public sur le principes et les pratiques du Commerce Équitable.
5. Faire du lobbying auprès des gouvernements Nationaux, l'Union Africaine, l'UE, le NEPAD, l'OMC, AGOA, de façon à profiter des opportunités présentées par les autres initiatives multilatérales et les structures (comme les accords de Cotonou), AGOA et NEPAD et autres, de façon à développer un environnement politique propice à la facilitation de l'ouverture des marchés aux produits Africains du commerce équitable.